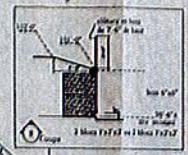
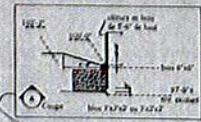
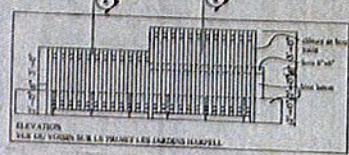
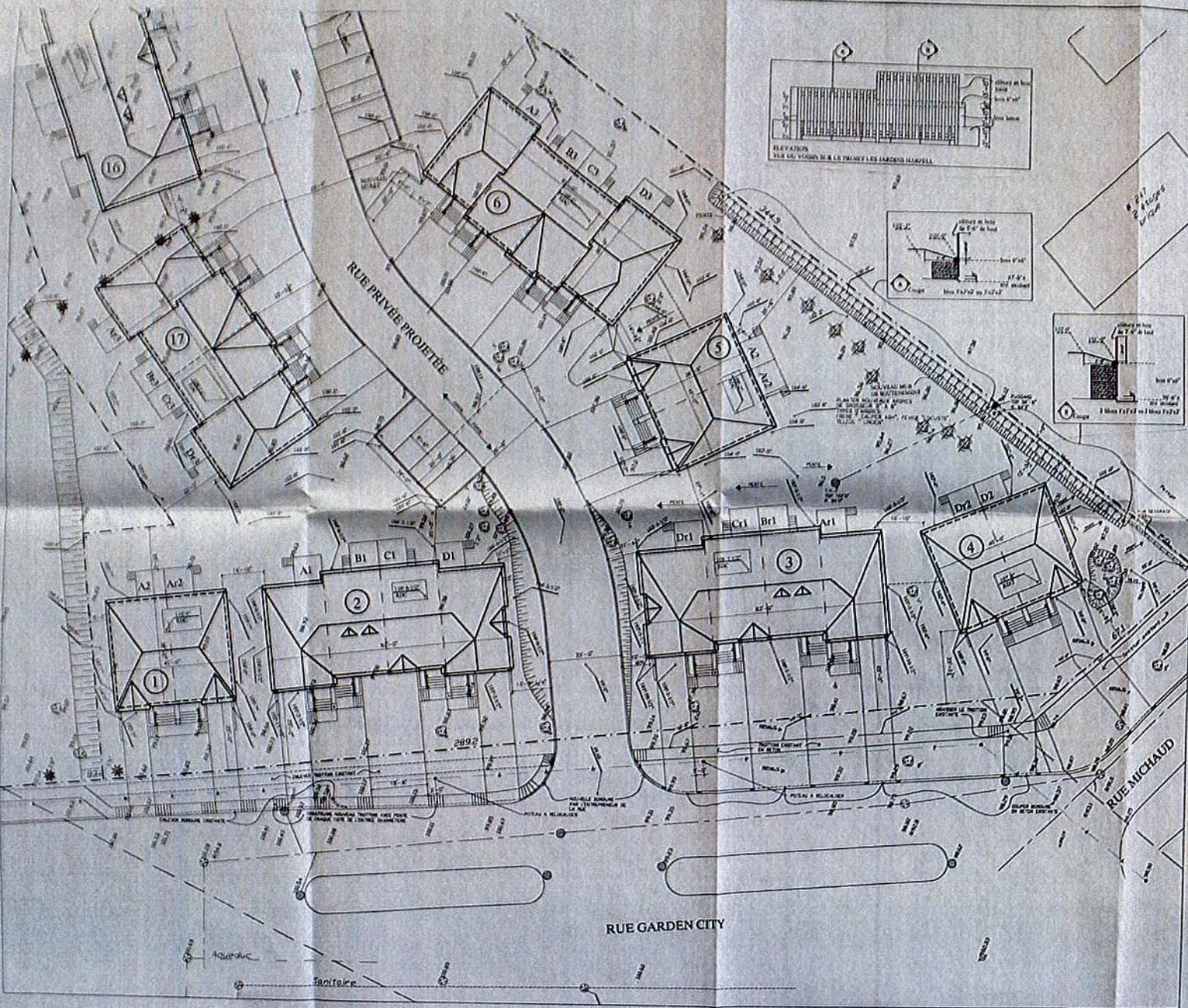


**ANNEXE 1 :**

**Plan d'implantation du projet "Développement résidentiel Les Jardins Harpell",  
préparé par l'architecte Dorel Friedman en date du 18 juin 2001.**



NOTE: LES DIMENSIONS ET ANGES  
SONT EN PIEDS ET POUCES  
SAUF INDICATION CONTRAIRE  
OU EN METRES ET CENTIMETRES

LEGÈRE  
1/8" = 1' 0"  
1/4" = 1' 0"  
1/2" = 1' 0"  
1" = 1' 0"



NOTE: POUR LES DIMENSIONS GÉNÉRALES  
SAUF LES MOULINS DES BÂTIMENTS  
POUR LES MOULINS DE GARAGE SUJET  
À UN DÉTAIL DE MOINS DE 1/4" À  
1/2" DÉTAIL

PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC  
LE 15 JANVIER 1968  
PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC  
LE 15 JANVIER 1968

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE	DATE
1. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
2. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
3. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
4. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
5. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
6. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
7. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
8. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
9. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
10. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
11. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
12. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
13. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
14. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
15. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
16. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
17. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
18. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
19. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968
20. PLAN DE L'ÉTAT DE LA VILLE DE QUÉBEC	15 JANVIER 1968

**DOREL FRIEDMAN  
ARCHITECTE**

4400, RUE SAINT-JACQUES, QUÉBEC, P.Q. G1K 1V7  
TÉLÉPHONE: 531-1111  
TÉLÉFAX: 531-1111



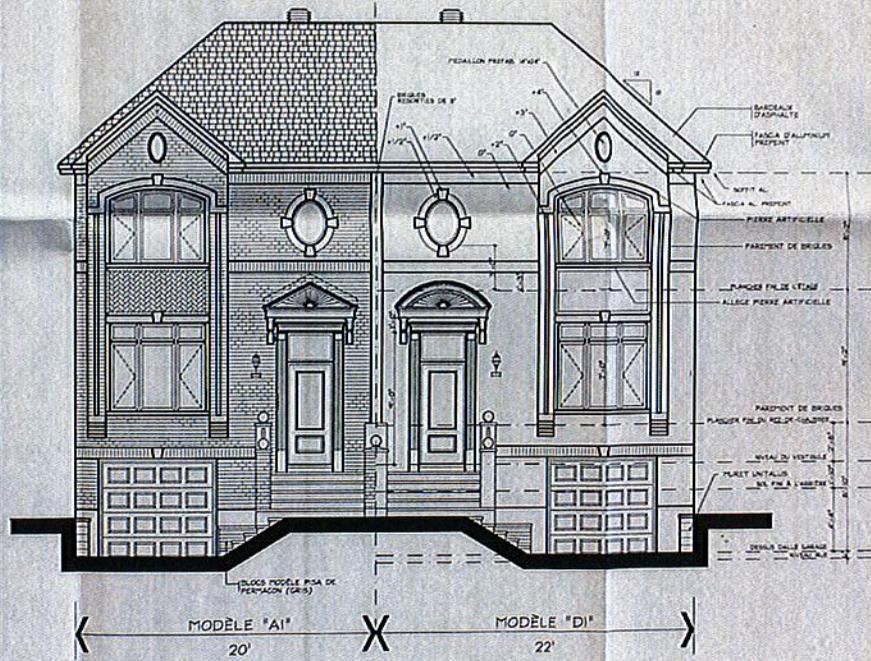
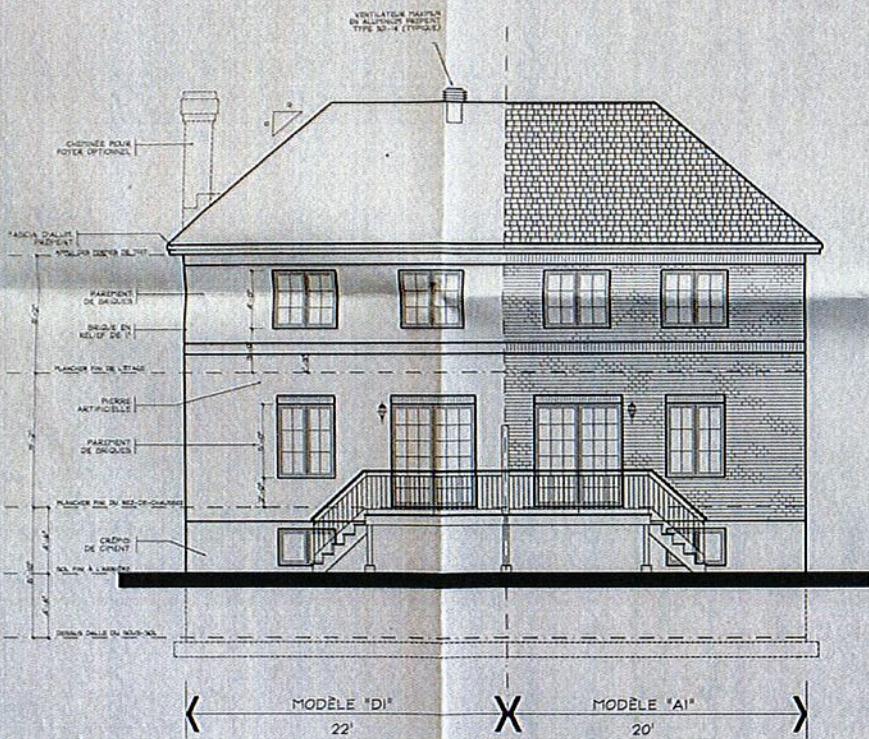
CLIENT: LES PROPRIETAIRES  
BELCOURT INC.

PROJET: DEVELOPPEMENT  
RESIDENTIEL  
LES JARDINS HARPELL

1775, AVENUE DE BELLEVILLE, QUÉBEC

OBJET: IMPLANTATION  
MAISONS DE VILLE PHASE I

DATE: 2009	ÉCHELLE: 1/4" = 1' 0"	FEUILLE: A0
PROJET: 02.02.08	DATE: 00	



**DOREL FRIDMAN ARCHITECTE**

M. S. P. A. B. S. B.  
 2007-2014, 2016, 2017  
 2018 (2019-2020)  
 2021 (2022-2023)



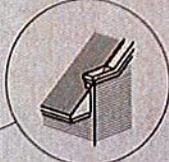
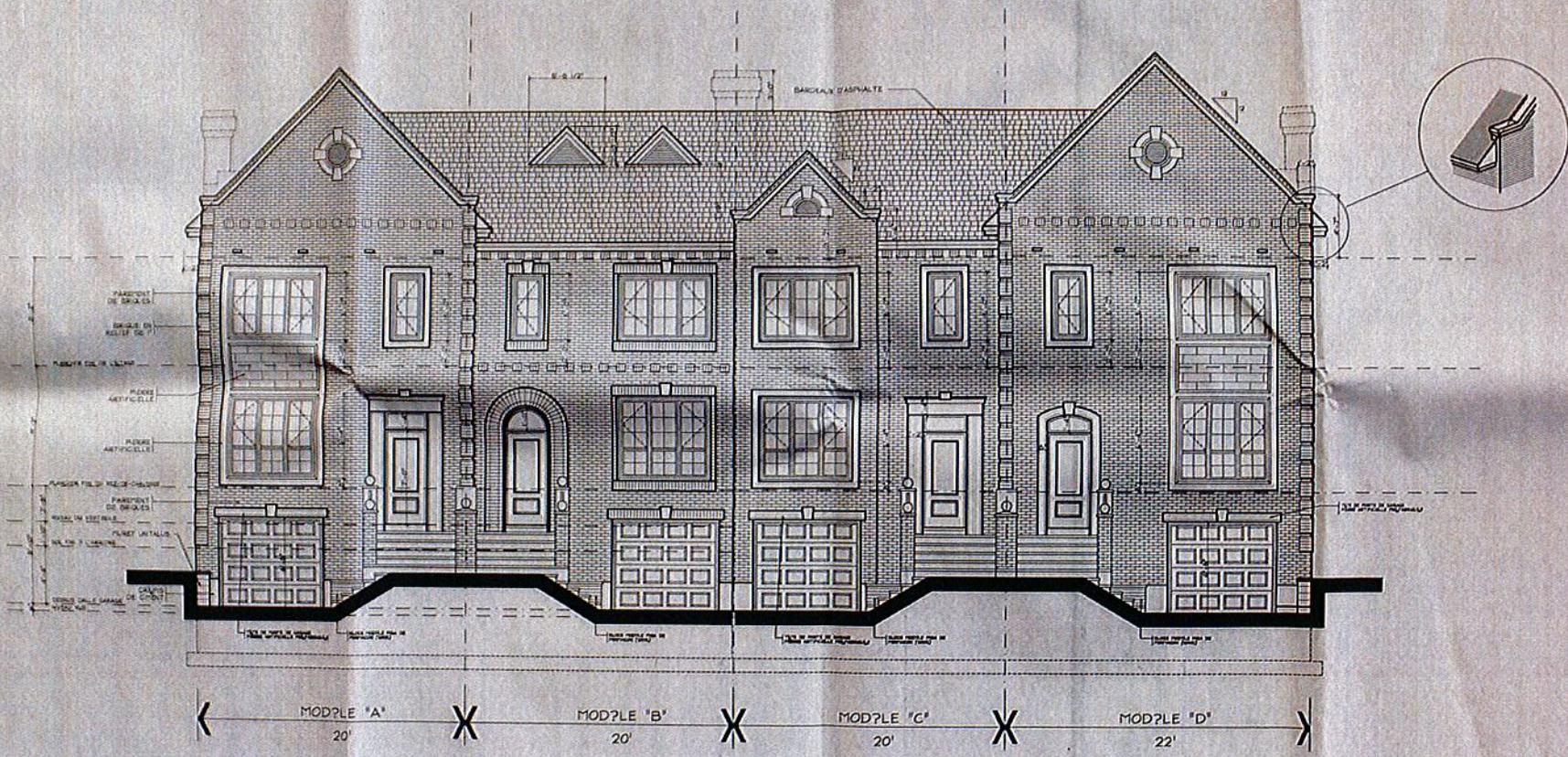
CLIENT: **LES PROPRIÉTÉS BELCOURT INC.**

PROJET: **MAISONS JUMELÉS 1 et 2**

STÉ-ANNE-DE-BELLEVILLE QUÉBEC

DESIGN: **ELEVATION AVANT ELEVATION ARRIERE**

DATE	ÉCHELLE	FEUILLE
2008	1/4" = 1'-0"	A3



**DOREL FRIEDMAN  
ARCHITECTE**

1615 PINE ST. 4<sup>th</sup> FLOOR  
MONTREAL, QUEBEC H3G 1Y7  
TEL: 514-387-0888  
FAX: 514-387-0888



CLIENT  
**LES PROPRIÉTÉS  
BELCOURT INC.**

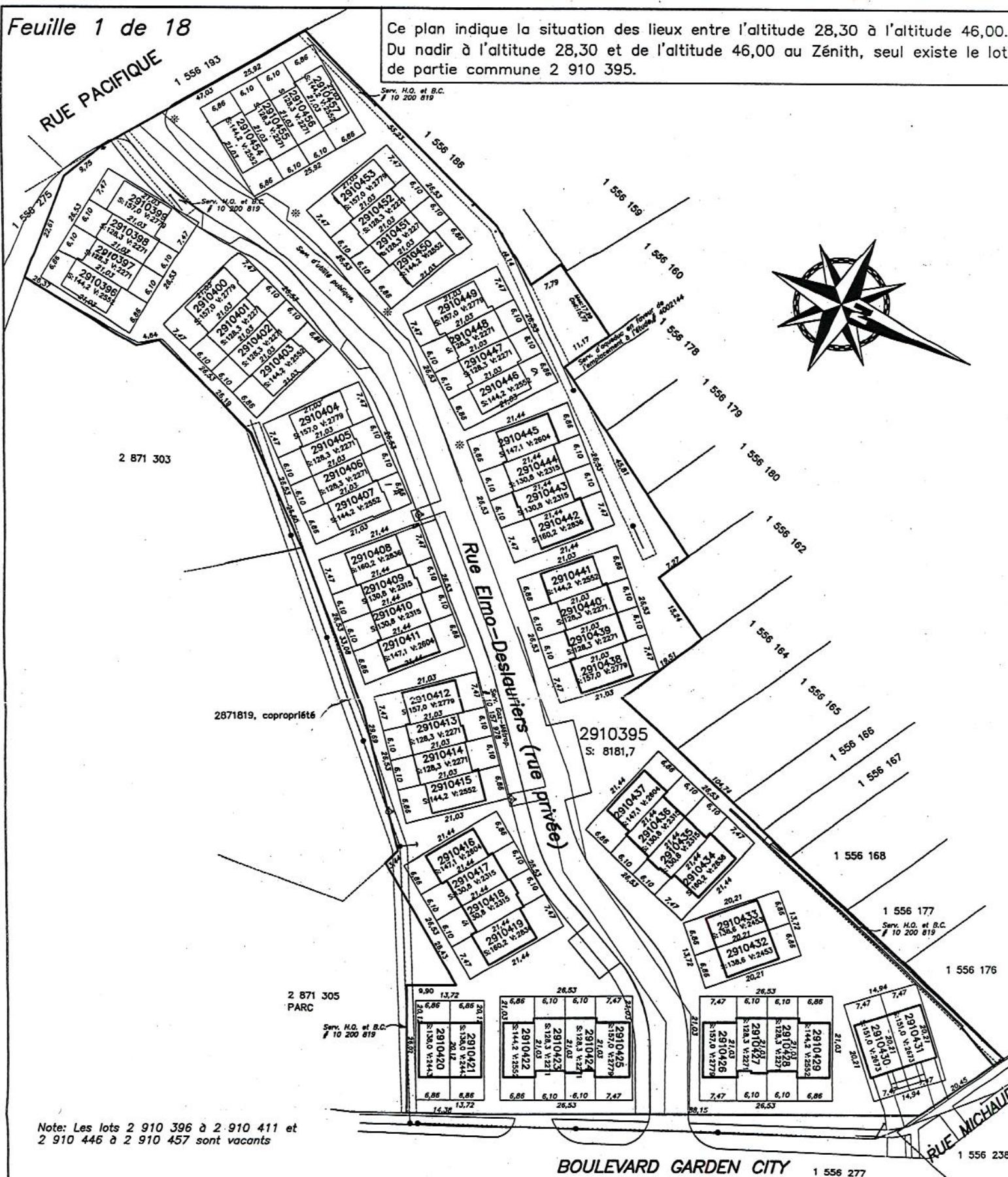
PROJET  
**MAISONS DE VILLE**

115-ANNE-DE-BELLEVUE QUÉBEC

DESIGN  
**ELEVATION AVANT**

DESIGNER	DATE	FEUILLE
DOREL	04/10	A4
2006	02-02-04	04-00

Ce plan indique la situation des lieux entre l'altitude 28,30 à l'altitude 46,00. Du nadir à l'altitude 28,30 et de l'altitude 46,00 au Zénith, seul existe le lot de partie commune 2 910 395.

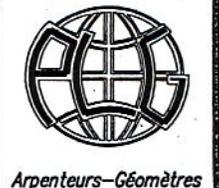


Note: Les lots 2 910 396 à 2 910 411 et 2 910 446 à 2 910 457 sont vacants

Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font partie integrante du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et/ou prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés sans l'autorisation écrite du soussigné.

Levé terrain: 22 septembre, 18 et 20 novembre 2003

PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION



Arpenteurs-Géomètres

**Paradis Lamarche Girard**  
 3285, boul. St-Martin Est.  
 Bureau 104  
 Laval, Qué.  
 H7E-4T6  
 Tél.: 661-2360  
 Téléc.: 661-8855

Lot(s): 2910395 à  
 2910457  
 Cadastre: du Québec

Copie conforme à l'original  
 - 3 DEC. 2003  
 Le...  
 Arpenteur-Géomètre

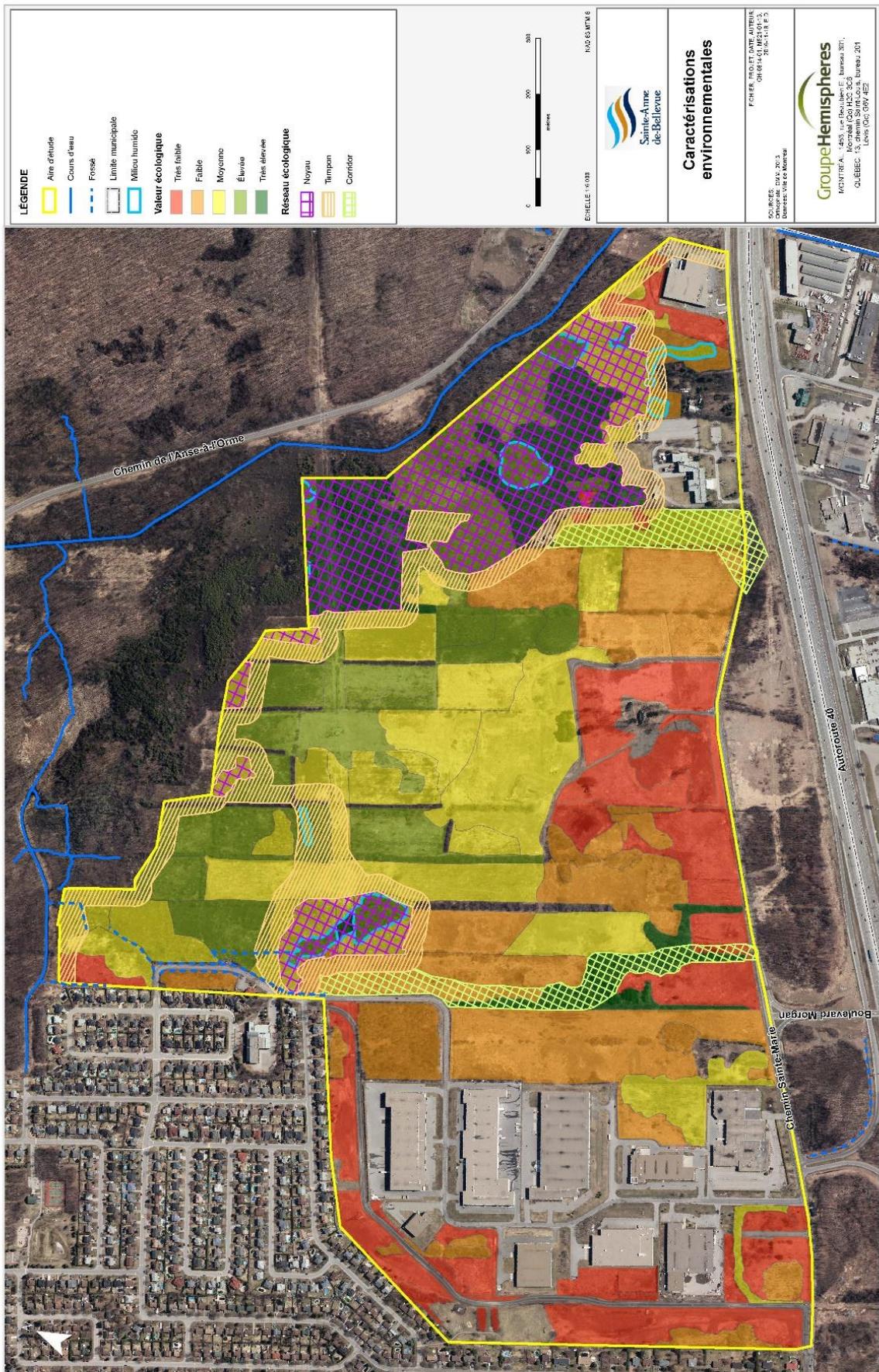
Laval, le 25 novembre 2003  
 Levé & Dressé par:  
 Jean Girard A.G.

Circ. Foncière: Montréal  
 Municipalité: Ville de Montréal

Échelle: 1:750      SI      Dessin:      Minute: 5167      Dossier: G-1035

ANNEXE 2 :

Caractérisation environnementale du secteur nord, préparé par Groupe Hémisphère en date du 18 novembre 2016



**ANNEXE 3 :****Critères d'évaluation des valeurs écologiques du secteur nord, préparé par Groupe Hémisphère en date du 27 mars 2017**

La valeur écologique des milieux naturels du secteur nord est évaluée selon quatre dimensions, soit la dimension écologique, la dimension « caractéristiques exceptionnelles », la dimension « biodiversité » et la dimension « perturbation ». Elles sont détaillées comme suit :

**A. Dimension écologique**

La dimension écologique regroupe tous les critères correspondant à des caractéristiques intrinsèques au milieu naturel ou ayant une répercussion sur la qualité et les fonctions écologiques du milieu naturel.

La dimension écologique regroupe trois critères :

- Type de milieu naturel
- Caractéristiques influençant la qualité des milieux naturels
- Représentativité à l'échelle du territoire

**i. Type de milieu naturel**

Le type de milieu naturel fait référence à un stade successional ou un type particulier d'écosystème. Les milieux affichant une plus grande valeur écologique sont ceux où la richesse et la biodiversité sont normalement les plus élevées.

Types de milieux naturels (en ordre croissant de valeur écologique)

Milieux terrestres :

1. Succession initiale/friche herbacée
2. Écosystème terrestre en régénération
3. Écosystème terrestre jeune (entre 20 et 50 ans)
4. Écosystème terrestre mature (entre 50 et 100 ans)
5. Écosystème terrestre suranné (plus de 100 ans)

Milieux humides :

1. Milieu humide d'origine anthropique
2. Milieu humide isolé
3. Milieu humide hydrologiquement connecté

**ii. Caractéristiques influençant la qualité des milieux naturels**

Ce critère est évalué séparément pour les milieux terrestres et pour les milieux humides. Il doit également être modulé pour bien refléter la situation prévalant dans l'ouest de l'île de Montréal, sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Pour les milieux terrestres, l'intégrité est le facteur influençant le plus la qualité du milieu. L'intégrité d'un milieu est définie par le niveau de perturbation par les activités humaines. Plus le milieu est intègre, moins ce dernier n'a subi l'influence du développement anthropique et plus il conserve des habitats fauniques et floristiques intacts.

Pour ce qui est des milieux humides, la superficie est le facteur ayant le plus d'influence sur la qualité du milieu. La superficie peut influencer de nombreuses caractéristiques, comme la diversité biologique, l'intégrité et la complexité. Plus la superficie est grande, plus la quantité de microhabitats devrait être grande, favorisant ainsi la diversité végétale et faunique.

**iii. Représentativité à l'échelle du territoire**

La représentativité d'un écosystème à l'échelle du territoire se définit par la proportion que cet écosystème occupe sur le territoire par rapport à la somme de tous les écosystèmes. Elle se calcule à partir de la superficie occupée par chaque écosystème terrestre ou par chaque type de milieu humide présent dans une aire donnée. Plus la superficie occupée par un écosystème est faible, plus cet écosystème est rare.

## B. Dimension caractéristiques exceptionnelles

La dimension des caractéristiques exceptionnelles rend compte du caractère particulier d'un milieu. Les milieux possédant des caractéristiques exceptionnelles se distinguent donc par la présence d'attributs leur conférant une importance particulière sur le plan écologique. Ces caractéristiques sont :

1. Un écosystème forestier exceptionnel (forêt rare, forêt ancienne, forêt refuge)
2. Un habitat faunique répertorié
3. La présence d'espèces à statut précaire

## C. Dimension biodiversité

La dimension biodiversité regroupe des critères décrivant des facteurs favorables au maintien de la richesse de la biodiversité dans le milieu, soit :

1. Hétérogénéité du milieu (favorable à la biodiversité)
2. Présence de caractéristiques favorables à la faune (ex. mare ou cours d'eau)

La présence de plusieurs strates de végétation favorise la présence d'une plus grande biodiversité en diversifiant les habitats disponibles.

*Croquis des strates de végétation (Groupe Hémisphère, 2015)*



## D. Dimension perturbation

La présence de perturbations dans un milieu diminue sa valeur écologique, soit en causant une ouverture de la canopée, une pression anthropique et un plus grand effet de bordure, ou encore en diminuant la biodiversité d'un milieu en empêchant la colonisation par les espèces typiques du milieu rencontré.

Le plus grand indicateur de perturbation du milieu consiste en la fragmentation de celui-ci, soit une division en plusieurs morceaux appelés fragments résiduels. La fragmentation est généralement attribuée à la présence de chemins suffisamment larges pour créer une ouverture de la canopée ou de lignes de transport d'énergie. Le nombre et la taille des fragments résiduels sont les facteurs à considérer dans l'évaluation de l'effet de la fragmentation. Plus la taille du plus grand fragment résiduel est grande par rapport à la superficie initiale du milieu, moins l'impact sur les habitats du milieu initial est important.

*Exemples de fragmentation (Groupe Hémisphères, inspiré de Fonseca, 2008)*



Quatre fragments de taille similaire

**IMPACT IMPORTANT**



Quatre fragments, dont l'un de taille importante

**IMPACT FAIBLE**

**ANNEXE 4 :****Indicateurs de viabilité du réseau écologique du secteur nord, préparé par Groupe Hémisphère en date du 27 mars 2017**

La mise en place d'un suivi de l'intégrité écologique permettra de valider si les mesures de protection permettent de maintenir l'intégrité du réseau écologique et que le développement en périphérie n'entraîne une trop grande pression sur le réseau écologique. Une partie des paramètres à suivre sont intégrés à l'évaluation de la valeur écologique. Les indicateurs suivants permettront de suivre des éléments d'intérêts présents dans le réseau écologique, dont les espèces à statut précaire. Le suivi de l'intégrité écologique se base sur l'approche préconisée par Parcs Québec.

*Indicateurs de viabilité du réseau écologique du secteur nord (Groupe Hémisphères, inspiré de Parcs Québec)*

<b>Paramètre</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Objectif</b>	<b>Méthode de suivi</b>
Eau	Qualité de l'eau	Apport d'eau de qualité	Suivi d'indicateurs provenant de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) : turbidité, pH, température et oxygène dissous
	Quantité d'eau	Maintien des milieux humides	Superficie des milieux humides et qualité du milieu
Écosystème	Superficie et type de milieu naturel	Suivi de l'évolution de la mosaïque	Photo-interprétation et validation terrain
	Espèces exotiques envahissantes	Maintien de l'intégrité des écosystèmes	Superficie et densité des espèces exotiques envahissantes (EEE)
	Espèces fauniques à statut précaire	Maintien des populations de couleuvres brunes	Suivi de la couleuvre brune et des hibernacles
	Espèces floristiques à statut précaire	Maintien des habitats dans le noyau ouest	Suivi des populations (taille et dispersion) dans le noyau ouest
Encadrement du réseau écologique	Occupation du sol	Mesurer l'évolution du territoire en périphérie du réseau écologique	Analyse cartographique – bande de 100 m autour des noyaux, zones tampons et corridors
	Densité de sentiers (autorisé et illégal)	Mesurer le degré d'anthropisation	Longueur totale du réseau de sentiers et proportion de sentiers illégaux

ANNEXE 5 :

Composantes paysagères d'intérêt du secteur nord, préparé par Provencher\_Roy en date du 20 février 2017

